

# Compte-rendu de l'assemblée générale APPEP-

## Auvergne - 17 juin 2014

15 présents. La section régionale compte à ce jour 24 adhérents.

Après un tour de table et un moment d'accueil convivial, le bureau procède au compte-rendu de l'activité de l'association et à l'élection du nouveau bureau en conformité avec l'ordre du jour. La réunion se poursuivra par un repas.

### 1-Bilan financier

Au reliquat de 9,17 euros s'ajoutent les 100 euros que nous a versé le bureau national en début d'année ; 200 euros versés par la médiathèque de Riom pour nos 5 interventions dans son cycle de conférences (cf. bilan moral, activités). Ce partenariat désormais consolidé nous offre donc la possibilité d'avoir une marge d'indépendance financière non négligeable.

Les frais de l'année correspondent à la couronne mortuaire envoyée par l'association en juillet dernier lors du décès de notre collègue Julie Persuy (97, 90 euros) ; d'où un solde de 211,27 euros au 17 juin 2014.

### 2- Bilan moral : actions de l'année au niveau régional, perspectives

## CETTE ANNEE :

- Dans le cadre de sa volonté d'ouvrir le discours philosophique à la sphère publique hors de la classe, l'association a, cette année,

- continué ses interventions à la médiathèque de Riom, avec cette année le thème de « L'homme nouveau ». La rétribution d'une intervention a été fixée à 40 euros après discussion du bureau, sur sollicitation de la médiathèque. Le montant des interventions est versé sur le compte de l'association.

L'année prochaine, la médiathèque de Riom poursuit son programme de réflexion grand public, cette fois sur le thème de la « nourriture ». Encore une fois, toutes vos propositions d'intervention sont bienvenues ! (ce qui permet aussi d'éviter que les mêmes soient toujours sollicités). Contact : Alexis Vilain.

- pris contact avec le Conseil Général pour présenter l'association et aboutir éventuellement à de nouvelles propositions. Le rendez-vous ayant été annulé, cette piste est à poursuivre.

-Le « groupe lecture » a terminé sa session sur la métaphysique d'Aristote et se réunira l'année prochaine autour de la *Dialectique de la raison* d'Adorno. Toutes les personnes intéressées sont invitées à nous rejoindre ! Réunion en général le dernier vendredi avant chacune des vacances. Contact : Bertrand Nouailles [bertrand.nouailles@orange.fr](mailto:bertrand.nouailles@orange.fr) . La question s'est posée de savoir si nous pourrions ouvrir ce groupe de lecture aux étudiants de philosophie.

- « Fiches de lecture » : aucune n'a été rédigée cette année. Là encore proposez, nous diffusons !

Rappel : l'idée en rédigeant cette « fiche » est d'indiquer à nos collègues un ouvrage (récent ou plus ancien) qui nous a paru particulièrement stimulant). Nous envisageons la possibilité de les réunir et de les distribuer aux adhérents.

Fiches diffusées l'année dernière : *Le Platonisme* de V. Descombes ; *La Perversion ordinaire* de Jean-Pierre Lebrun ; *De la pharmacologie* de Bernard Stiegler.

- Diffusion de « l'Agenda philosophique »... via la mailing-list : dites-nous si elle vous satisfait ! Pour alléger notre travail si vous appréciez ce bulletin, vous pouvez nous communiquer directement les manifestations dont vous avez connaissance (une insistance particulière porte sur les manifestations hors PUY-DE-DOME, afin que l'Association ait vraiment son caractère régional, et non « Clermocentré », ce à quoi nous tenons très vivement !), soit au coup par coup soit régulièrement au fil de l'année si vous avez des liens personnels avec tel ou tel organisme ou association dont l'actualité est « à suivre ». Merci d'avance !

La création d'un site internet pour l'association (cf. ci-dessous) pourra permettre que l'accès aux informations de notre régionale (« agenda », « fiches ») soit pérenne et facilitée.

A souligner enfin du côté de la formation aux concours : même si notre régionale n'y a été pour rien cette année, nous avons eu la grande satisfaction de voir la mise en place de la formation aux

concours internes qui avait fait l'objet de nos demandes vis-à-vis du rectorat depuis trois ans. L'opiniâtreté de notre inspectrice Mme Numa, qui a largement repris à son compte cette demande, a permis de mettre en place un calendrier de devoirs et d'oraux blancs en cours d'année ; le dispositif pour les professeurs qui souhaitent s'inscrire cette année (CAPES et agrégation internes) commence dès juin, mais il est toujours possible de contacter Mme Numa pour le rejoindre.

Du côté de la formation continue enfin, en réponse à une question posée : la formation continue telle que nous la connaissons n'est pas menacée (du moins pour l'année à venir) comme c'est au contraire le cas dans de nombreuses autres académies, du fait de restrictions budgétaires. Elle aura donc bien lieu avec les deux stages habituels, sur les thèmes suivants :

- Le langage et le réel début décembre, en lien donc avec le programme du CAPES interne
- Philosophie italienne certainement à la fin du printemps (4 contributions sur des auteurs différents pour renouveler nos lectures)

Une collègue souligne que de nombreux enseignants d'autres disciplines nous ENVIENT notre formation continue, réellement centrée sur la découverte ou l'approfondissement d'autres horizons dans notre discipline !

EN PROJET POUR L'ANNEE A VENIR :

-Création d'un site internet : il devrait permettre de moins recourir à la mailing-list ou d'y envoyer des messages beaucoup plus brefs, renvoyant à ce qui peut intéresser chacun de façon ciblée sur le site.  
> Vos compétences techniques le cas échéant sont les bienvenues pour cette mise en place !

-Organisation d'une manifestation publique d'envergure :

**9 octobre prochain : conférence-concert de Catherine Kintzler :  
« Rameau : la musique, l'inouï, le théâtre », 20h à l'Opéra Municipal.**

Voir l'affiche jointe. Trois œuvres de Rameau étant au programme de l'option musique du bac 2015, nous avons mis en place un partenariat avec le rectorat et l'inspection de musique afin d'accueillir les élèves et leurs professeurs. La Mairie a souhaité nous soutenir pour l'organisation de cet événement en nous prêtant l'Opéra-théâtre, dans un contexte particulier : cette année marque en effet le 250<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Rameau, qui fut par ailleurs lié à Clermont puisqu'il détint la chaire d'organiste de la Cathédrale pendant plusieurs années.

Catherine Kintzler a déterminé elle-même, en lien avec son intervention, le programme d'œuvres interprétés lors de la soirée. Notre collègue Jean Szymanski a mis à profit son réseau de musiciens pour monter un orchestre de grande qualité, dont les membres se sont associés avec enthousiasme au projet : ***Les Neveux de Rameau***, ensemble composé d'une petite vingtaine de musiciens,

professionnels pour certains, amateurs de haut niveau pour d'autres, dont un claveciniste et deux chanteurs lyriques (soprano, ténor), et dirigé par Arnaud Falipou, chef d'orchestre de l'Harmonie de Clermont-Ferrand.

IMPORTANT : Alors même que les musiciens se sont engagés sur la base du bénévolat malgré leur niveau professionnel ou semi-professionnel, nous tenons à honorer cet engagement par une rétribution décente. Or n'ayant finalement pas obtenu de subventions publiques (mis à part, ce qui est déjà considérable, le prêt de la salle de l'Opéra !), cette rétribution que nous aimerions leur assurer sera uniquement basée sur la recette de la soirée. Ainsi pour la réussite de cette soirée

soyez des nôtres le 9 octobre  
parlez de cet événement autour de vous et engagez vos amis  
à vous suivre !  
venez avec votre classe !  
(cette possibilité n'est pas réservée aux professeurs de musique)

Tarifs : adulte-6 euros, élève, étudiant, chômeur, retraité – 3 euros

Contacts : **réservation auprès de l'Office de Tourisme** à partir du 3 septembre.

### 3- *Débats et évolutions au niveau national*

L'actualité nationale de l'enseignement de la philosophie a été marqué cette année par

● Le mouvement unitaire des associations professionnelles des professeurs de philosophie (appep, A.C.I.R.E.Ph., S.O.P.PHI) et de syndicats de l'éducation (SNES, SNALC, CGT éduc'action, FO, Sud éducation) pour la restauration du dédoublement en classes technologiques :

- *Rappel de la chronologie de l'année écoulée :*

Une délégation de ce collectif d'organisations a été reçue le 6 février 2014 au Ministère.

Les sections régionales ont de même demandé audience au niveau académique. A Clermont, la délégation a couplé sa revendication à celle de la restauration de la 4<sup>e</sup> heure d'enseignement de philosophie en série S. Cette entrevue nous a été refusée, Mme le Recteur dans son courrier du 4 avril mentionne les arrêtés définissant les horaires des différentes séries (27 janvier et 27 mai 2010, 29 septembre 2011).

Le ministère de l'Education nationale a adressé sa réponse à la délégation nationale le 6 mai <http://www.appep.net/wp-content/uploads/2014/05/R%C3%A9ponse-chef-du-cabinet-B.-Gaume-d%C3%A9doublement-6-mai-2014.pdf> : nous sommes renvoyés à « l'enveloppe globale » affectée aux dédoublements dans chaque établissement. Peut-être cependant deux légères ouvertures : le présent courrier du ministre est sensiblement plus ouvert que le précédent, et nous pouvons choisir de prendre au mot le ministre lorsqu'il se dit dans ce courrier « attaché aux conditions d'enseignement » de note discipline; l'annonce d'un suivi et d'un bilan de la réforme, qui impliquera des arbitrages, peut aussi ouvrir des portes stratégiques pour continuer à porter notre revendication.

Un nouveau texte du collectif national sera mis au vote des collègues cet après-midi dans les commissions d'entente du baccalauréat : non comme une pétition mais à titre de réponse au courrier officiel du Recteur. Cette démarche est parallèle dans toutes les académies.  
<http://www.appep.net/wp-content/uploads/2014/06/Lettre-ministre-d%C3%A9doublements-philosophie-R%C3%A9ponse-au-courrier-du-6-mai-2014.pdf>

NB : après l'assemblée générale, cette mise au vote a recueilli dans l'ensemble des séries à la quasi unanimité des collègues présents. Ce mouvement a eu le même succès dans les autres académies. Le collectif national a à nouveau été reçu au ministère le 2 juillet dernier, en obtenant un avancement du bilan de la réforme et un nouveau rendez-vous pour en discuter le 15 octobre :  
<http://www.appep.net/wp-content/uploads/2014/06/Communiqu%C3%A9-Audience-2-Juillet-2014-d%C3%A9doublement-ST.pdf> >>> LE DOSSIER AVANCE !  
(...mais, certes, les ministres changent ...)

- *Discussion des membres présents sur ce sujet* : rappel des inégalités auxquelles se retrouvent confrontés les élèves, disposant de +/- une heure d'enseignement de la discipline pour préparer le même examen ; il y a consensus par ailleurs, concernant le dédoublement en séries technologiques, pour souligner qu'il s'agit là réellement d'une condition de « survie » professionnelle pour les professeurs, sinon totalement asphyxiés par leurs horaires et conditions de travail dans des classes qui demandent plus que toutes les autres, autant que possible, de la personnalisation et donc des groupes réduits. Les

sections régionales pourraient-elles proposer à la nationale de rétablir aussi la demande de restauration de la 4<sup>e</sup> heure d'enseignement en série S ?

Certains rappellent que par cette demande, nous avalisons en même temps notre participation à la « guerre des disciplines », ce que chacun souhaitait évidemment éviter au départ ; mais le ministère compte sans doute aussi sur la culpabilité que nous pouvons avoir à cet égard, soulignent d'autres. Par la demande d'un retour à une disposition nationale systématique, nous oeuvrons en même temps pour tous, contre la logique de l' « autonomie des établissements » étendues à la définition des horaires.

- Mouvement des professeurs de classes préparatoires autour de la réécriture des décrets de 1950 :

- *Résumé de la réforme envisagée :*

cette mobilisation a été lancée par les professeurs de classes préparatoires, mais ces décrets concernent bien sûr tous les enseignants du secondaire. Dans ce projet de modification, les « missions » du professeur y sont « redéfinies » de façon qu'« enseigner » n'est plus sa mission unique : le ministère entendant par là une « reconnaissance » de ce que les professeurs accomplissent déjà de fait. Sur le plan des horaires, les décrets de 1950 le service des professeurs agrégés avait été défini en comptant 2h de travail hebdomadaire de correction et préparation de cours par heure de service effective (NB – au passage, pour un total donc, de... 45 heures !). Dans la nouvelle version on ne reconnaît plus au professeur la définition précise et chiffré d'un temps dévolu à la

préparation des cours et à la correction des copies. Par ailleurs, il était explicitement stipulé dans les décrets de 1950 que le professeur disposait « librement » de ce temps. C'est également désormais ce point qui pourra en pratique être remis en cause. Parallèlement, l'heure de 1<sup>ere</sup> chaire est supprimée, ainsi qu'un certain nombre d'heures de décharge spécifiques (« heure pléthorique »...) et remplacée par un dispositif aux conséquences encore peu claires dans la pratique : pondération de 1,1 par heure de classe à examen, plafonné au total à 1h de décharge ; mais pourrait être remplacé, à la discrétion des conseils d'administration des établissements, par une prime dont le montant n'est pas précisé. Le principe semble clair, mais question soulevée en assemblée : qu'advient-il dans tous les cas de loin les plus fréquents où le coefficient de pondération ne tombera pas « juste » et conduira nos collègues non philosophes à des services incomplets de 15,7h » ? « 18,8h » ?

*-Positionnement de l'APPEP national et régional :* Le projet du ministère sur la réécriture de ces décrets a suscité un réel débat au sein du bureau national de l'APPEP. La motion finalement votée reflète davantage la tendance très opposée à ce projet, mettant en avant le risque de dégradation des conditions d'enseignement et de travail.

Au sein du bureau de la Régionale, le débat a aussi eu lieu sur l'interprétation à donner à la réécriture des décrets, tous les membres du bureau n'étant pas d'accord sur les conséquences possibles de dans l'organisation du travail des professeurs.

Depuis les décrets ont effectivement été modifiés et réécrits dans le sens prévu par le projet, mais, à la date de la mi-juin, le texte n'est en réalité encore ni paru, ni signé.

- Projet d'un questionnaire national à l'initiative de l'ACIREPH (Association pour la création d'instituts de recherche sur l'enseignement de la philosophie) et du SNES :

ce projet a suscité un violent débat au bureau national de l'APPEP, à qui ces deux organisations ont proposé de s'associer à la démarche. Après beaucoup d'hésitations et un vote partagé, l'APPEP a finalement décidé d'accepter de s'associer à la rédaction de ce questionnaire avec pour objectif de veiller aux points suivants :

- pour être rendu public ce questionnaire doit être représentatif, avec au moins 1000 réponses (il y a environ 3000-3500 professeurs de philosophie en France)

- veiller à la formulation des questions afin que leur libellé ne soit pas d'emblée trop orienté par les positions de l'ACIREPH et du groupe « philosophie » du SNES. Le texte final du questionnaire sera nécessairement un compromis entre les deux lignes très différentes de ces deux associations d'une part, de la nôtre d'autre part.

et en faisant le pari que les collègues continueront à plébisciter massivement le programme actuel par notions. En effet, sous couvert de ce questionnaire sur les « conditions de travail » des professeurs de philosophie, le risque (à assumer ?) peut être une remise en cause des programmes.

La participation de l'APPEP à la rédaction et à la diffusion de ce questionnaire gêne de fait certains collègues présents avec les positions suivantes : ce n'est pas le rôle de l'APPEP ni d'un syndicat de

sembler pouvoir œuvrer à la possibilité d'un changement de programme ; la forme d'un questionnaire exclut la discussion et la réflexion collective ; le contexte récent avec la publication de la charte des programmes en relation avec les directives de l'union européenne le 3 avril 2014 peut faire craindre une manipulation politique.

En fin de compte, la régionale Auvergne décide, en l'état actuel des informations, de ne pas diffuser le futur questionnaire si celui-ci lui semble effectivement, en sa version finale, grevé par des intérêts non clairement exprimés ou contestable en ce sens dans sa formulation.

- Rapports secondaire /supérieur :

Cette question est fondamentalement liée d'une part aux conditions de recrutement des professeurs.

- *Mise en place des masters MEEF* (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) : l'APPEP national a envoyé un courrier à tous les directeurs de départements de philosophie en France pour faire le point sur la mise en place ou non, dans chaque cas, d'un master MEEF désormais liés aux nouveaux établissements de formation des professeurs (ESPE). Ce courrier a manifestement fait prendre conscience aux présidents des départements, confrontés en interne à de grandes difficultés sur ce point, que ces difficultés se retrouvaient quasiment partout ailleurs et qu'ils avaient intérêt à échanger entre eux dans une coordination transversale. Celle-ci sera effectivement mise en place cette année

La question d'un master MEEF est problématique sur le fond car, du moins selon les coordonnées jusqu'ici en vigueur, le statut de professeur dépendant de l'obtention d'un concours, on ne devrait théoriquement pas pouvoir imposer aux candidats et reçus à ce concours l'obtention de tel master en particulier ; elle est encore plus problématique sur le plan pragmatique car dans les faits bien des universités n'ont pas encore mis en place ce master ou même ne le souhaitent pas. Il est toujours très obscur a priori de savoir qui de l'ESPE ou de l'université aura la main sur la maquette du master, à chaque fois le résultat est différent, le compromis très fragile et fruit de très vives tensions et nombreux dialogues de sourds, Bien des universités qui ont mis en place le master réservent dans sa maquette des heures « recherche » afin que les étudiants ayant échoué aux concours valident tout de même leur master, et pour préserver la possibilité d'une réorientation vers le doctorat.

*- Nouvelle définition des épreuves du CAPES :*

après la phase transitoire de 2013-2014 (les lauréats du CAPES 2013 n'ont passé les épreuves d'admissibilité qu'après un an d'enseignement au titre de « contractuels admissibles »), cette disposition ayant fait long feu, les épreuves orales de la nouvelle mouture du CAPES à partir de la session « normale » de 2014 sont à nouveau légèrement modifiées. A la fois on affirme dans les textes officiels de définition des épreuves que la seconde épreuve orale (explication de texte) est orientée vers la mise en œuvre de capacités pédagogiques et de compétences professionnelles, tout en préservant réellement la forme d'une explication de texte. Certains candidats ont été assez perplexes sur ce qui leur était demandé au final (explication

type classe de terminale ou plus académique ?). Le rapport de jury de cette année devrait permettre de préciser les choses.

La discussion des membres présents fait ressortir que, malgré tous ces aléas relatifs, nous devons être conscients que le fait d'avoir préservé des épreuves réellement philosophiques selon les cadres canoniques de la dissertation, leçon et explication de texte, donc avérant des compétences disciplinaires qui restent réellement au centre de l'évaluation du jury, est désormais une disposition tout à fait exceptionnelle par rapport aux autres disciplines. L'un d'entre nous souligne que beaucoup de nos collègues non philosophes nous demandent justement de « tenir » absolument cette ligne sur laquelle ils ont quant à eux institutionnellement « perdu » !

- *Le département de philosophie à Clermont-Ferrand :*

à signaler que s'y est montée cette année une association d'étudiants très dynamique, qui a d'ores et déjà mis en place une revue, et organisé à destination des élèves de terminale un stage de révisions du baccalauréat. La question s'est posée de savoir si nous devons relayer ce dispositif auprès de nos collègues puisque ce stage de 2 jours était payant – mais d'une somme modique (10 euros) destinée à couvrir les frais de diffusion.

Bertrand Nouailles tient à rapporter les propos de S. Gandon, ancien directeur du département et directeur du centre de recherches en philosophie : à en juger par le niveau des étudiants de 1<sup>ère</sup> année, les professeurs de l'académie y préparent très bien leurs élèves de terminale !

S. Gandon a cherché à ce que les professeurs de terminale qui mènent une activité de recherche indépendamment ou postérieurement à un doctorat puissent être membres à part entière du centre de recherches ; cette demande a malheureusement été refusée par l'université. Les professeurs concernés peuvent ceci dit, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, être membres associés.

#### 4- Election du nouveau bureau 2014-2017

Vote à bulletins secrets. 14 votants dont 1 vote par procuration.

Membres sortants : Thierry Bedouelle (lycée Blaise Pascal Clermont-Fd, CPGE), Sébastien Coutarel (Institution Saint-Pierre, Courpière), Jacques Doly (IA-IPR honoraire), Charlotte Morel (lycée Sidoine Apollinaire, Clermont-Ferrand), Bertrand Nouailles (TZR Allier), Alexis Vilain (Lycée de Chamalières).

Se représentent au même poste : Sébastien Coutarel (vice-président en charge du secteur privé), Jacques Doly, Charlotte Morel (vice-présidente), Bertrand Nouailles (président), Alexis Vilain (trésorier).

Nouveau candidat : Jean Szymanski (lycée Blaise Pascal, Clermont-Ferrand).

Tous les candidats sont élus ou réélus à l'unanimité.

Sébastien Coutarel, Jacques Doly, Charlotte Morel,  
Bertrand Nouailles, Jean Szymanski, Alexis Vilain

[COUTAREL1@hotmail.com](mailto:COUTAREL1@hotmail.com)

[jacques.doly@wanadoo.fr](mailto:jacques.doly@wanadoo.fr)

[Charlotte.Morel@normalesup.org](mailto:Charlotte.Morel@normalesup.org)

[bertrand.nouailles@orange.fr](mailto:bertrand.nouailles@orange.fr)

[jeanszymanski@neuf.fr](mailto:jeanszymanski@neuf.fr)

[alvilain2006@yahoo.fr](mailto:alvilain2006@yahoo.fr)